

# ASSOCIATION DE GESTION DU GROUPE UC

15, rue de Vaugirard  
75006 PARIS

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**



Commissaire aux Comptes  
39 rue Erlanger 75016 PARIS

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de l'**Association de gestion du groupe UC**.

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association de gestion du groupe UC** relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que du caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le **14 février 2022**



**Hubert DROUETS**

# ASSOCIATION UC

## COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

# Sommaire

<b>Bilan</b>	<b>3</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>5</b>
<b>Annexes</b>	<b>7</b>
<i>PREAMBULE</i>	7
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	7
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	8
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	9
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	10

# ASSOCIATION UC

## Bilan

## Bilan

Présenté en Euros

BILAN ACTIF	EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 (12 mois)			31/12/2020 (12 mois)
	Brut	Amort et Déprec	Net	Net
Actif immobilisé	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
Actif circulant				
Fond de roulement APGS	201 600		201 600	200 500
Acompte fournisseurs	5 541		5 541	
Produits à recevoir	18 244		18 244	20 300
Produits à recevoir informatiques				
Disponibilités	1 071 383		1 071 383	950 955
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 296 768</b>	<b>0</b>	<b>1 296 768</b>	<b>1 171 755</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 296 768</b>	<b>0</b>	<b>1 296 768</b>	<b>1 171 755</b>

BILAN PASSIF	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
Fonds associatifs	729 250	675 019
Réserve de sécurité	400 000	400 000
Résultat de l'exercice	135 997	54 232
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>1 265 247</b>	<b>1 129 251</b>
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	31 329	35 852
Charges à payer	192	6 652
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>31 521</b>	<b>42 504</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 296 768</b>	<b>1 171 755</b>

# ASSOCIATION UC

## Compte de résultat

## Compte de résultat

Présenté en Euros

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
<b>Produits d'exploitation</b>		
• <i>Subventions reçues</i>		
Sénat	1 813 991	1 727 991
• <i>Mise à disposition Sénat</i>	163 615	159 030
• <i>Cotisations sénateurs</i>	27 750	25 500
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 005 356</b>	<b>1 912 521</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	-	-
• <i>Autres achats et charges externes</i>	279 379	250 272
Frais informatiques subventionnés		
Achats d'études et prestations de services	23 029	44 990
Achats fournitures Sénat	2 555	2 530
Fournitures administratives	10 448	13 220
Autres matières et fournitures	2 412	1 960
Locations immobilières Sénat	131 060	126 500
Documentation générale	15 354	10 392
Frais de colloques, séminaires, congrès	65 595	18 228
Honoraires	20 597	24 392
Voyages et déplacements	3 185	2 103
Missions	549	624
Réceptions	1 741	2 381
Frais postaux et de télécommunications	1 650	1 561
Services bancaires	1 204	1 391
Divers		
• <i>Salaires et traitements</i>	964 587	968 987
• <i>Charges sociales</i>	586 887	594 430
• <i>Personnel prêté Sénat</i>	30 000	30 000
• <i>Charges diverses de gestion courante</i>	8 715	15 079
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 869 568</b>	<b>1 858 768</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>135 788</b>	<b>53 753</b>
<b>Produits financiers</b>	209	419
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>209</b>	<b>419</b>
<b>Produits exceptionnels divers</b>		60
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>60</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>135 997</b>	<b>54 232</b>

# ASSOCIATION UC

## Annexes

# Annexes

## PREAMBULE

Le sixième exercice de « l'Association UC » a été d'une durée de douze mois : 1er janvier - 31 décembre 2020.

Le septième exercice de « l'Association UC » a été d'une durée de douze mois : 1er janvier - 31 décembre 2021.

Le total du bilan de l'exercice est de 1 296 768 €.

Le résultat net comptable est positif pour un montant de 135 997 €.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux règles édictées par le Plan Comptable Général mis à jour des différents règlements homologués depuis 1999, aux principes fondamentaux, et aux particularités prises par le règlement CRC n°99-01 relatif au plan comptable des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont identiques à l'exercice précédent et sont communiquées ci-dessous :

### **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

A la date de clôture de l'exercice, les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur liquidative. Si cette valeur d'inventaire est supérieure au prix d'acquisition, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Si elle est inférieure, la moins-value latente fait l'objet d'une dépréciation.

Au 31 décembre 2021, l'association ne possède pas de valeurs mobilières de placement.

### **Résultat courant et résultat exceptionnel**

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### Disponibilités

<b>BILAN ACTIF ET PASSIF</b>	
<b>Détail des disponibilités au 31/12/2021</b>	
LIVRET BNP	834 844
BNP PARIBAS	184 422
BANQUE POSTALE	51 897
CAISSE	220
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>	<b>1 071 383</b>

#### Etat des créances

Non significatif

#### Valeurs mobilières de placement

Les sommes collectées ne donnent pas lieu en général à un décaissement immédiat, elles sont donc investies sur des comptes sur livret.

Au 31 décembre 2021, il existe un livret et il n'existe pas de valeurs mobilières de placement.

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### *Etat des dettes*

Non significatif

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### Subventions reçues

L'association a reçu une subvention et une participation en avantages en nature :

▪ Sénat :	1 813 991	91,73%
▪ Valorisation en nature Sénat :	163 615	8,27%
<b>TOTAL</b>	<b>1 977 606</b>	<b>100%</b>

#### Résultat financier

Non significatif

#### Résultat exceptionnel

Non significatif